



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique de l'éducation

Question écrite n° 60084

Texte de la question

M Jean-Paul Calloud appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur l'importance des programmes d'action éducative et lui demande quelles ont été les sommes consacrées aux PAE dans les budgets de 1991 et 1992.

Texte de la réponse

Reponse. - 1o Situation des projets d'actions éducatives : depuis la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989, les PAE (projets d'actions éducatives) s'inscrivent dans la démarche globale du projet d'établissement, élément fédérateur des actions pédagogiques menées dans les établissements scolaires. Ils ne sont plus accompagnés d'orientations nationales depuis la note de service spécifique de septembre 1990 (note de service no 90-251 du 7 septembre 1990) qui en décrit les objectifs et la démarche : après dix ans de suivi national de l'innovation pédagogique qu'ils ont représentée, ils sont intégrés dans l'ordinaire des pratiques pédagogiques. Pour les enseignants, ils sont un outil pédagogique qui leur permet d'organiser des stratégies éducatives impliquant, sur un projet ponctuel : des partenaires sociaux, économiques et culturels ; des enseignants de plusieurs disciplines ; des élèves en situation d'acteurs, sur un objet concret. 2o Sommes consacrées aux projets d'actions éducatives : les sommes consacrées aux PAE ont été globalisées dans les budgets de 1991 et de 1992 dans le cadre des « crédits d'actions pédagogiques » qui financent les actions liées aux projets d'établissement et regroupent des enveloppes auparavant individualisées : crédits des PAE, du fonds d'aide à l'innovation, du soutien. Les sommes affectées au projet d'établissement intégrant ces différents crédits s'élèvent, pour l'exercice 1992, à 215 970 091 francs. Elles n'incluent pas les heures à taux spécifiques (HTS) qui retribuent l'implication des enseignants dans les PAE et dont le montant total (chapitre 31-95, art 60) s'élève à 60 044 640 francs. Ces heures ne sont pas, actuellement, globalisées. 3o Evaluation de la part des PAE dans les projets d'établissement : une évaluation nationale de la part des PAE dans les projets d'établissement est rendue difficile par ce double mouvement de globalisation qui touche, de façon complémentaire, et la démarche (projet d'établissement) et les moyens (crédits d'actions pédagogiques). Deux sources d'information permettent une estimation de l'importance des projets d'actions éducatives. Une enquête sur le projet d'établissement fait apparaître que le PAE est perçu comme un moyen d'action spécifique dans le cadre d'un projet global : 17 p 100 du panel de chefs d'établissements interrogés disent penser « principalement » aux PAE lorsqu'on évoque l'idée de projet (enquête DEP - CREDOC - 1992). Par ailleurs, le bilan d'utilisation des crédits pédagogiques permet un suivi annuel sur une typologie large : vie scolaire, soutien, insertion, orientation, relation avec les entreprises, ouverture au domaine international, projet culturel, actions innovantes. Si on cantonne les PAE à la rubrique « projet culturel », on peut estimer qu'ils se situent de façon constante au niveau national au deuxième rang des objectifs des projets des établissements scolaires, après le soutien.

Données clés

Auteur : [M. Calloud Jean-Paul](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60084

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 20 juillet 1992, page 3235